

## Réunion du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST) du 12 avril 2022

Lors de sa réunion du 12 avril 2022, le CoDERST a examiné les dossiers suivants :

- Demande d'autorisation temporaire et régularisation du prélèvement et du rejet des eaux souterraines pendant la phase travaux de construction de la station d'épuration à Mauzé-sur-le-Mignon, sollicitée par la Communauté d'agglomération du niortais ;

**Avis du CoDERST : favorable**

- Demande d'autorisation environnementale emportant autorisation au titre des sites classés, des travaux d'installation de pontons d'amarrage sur la Sèvre niortaise et ses affluents pour développer le tourisme fluvestre dans le Marais poitevin, sollicitée par le Parc naturel régional du Marais poitevin

**Avis du CoDERST : favorable**

À la suite de ces différents avis, ces projets seront autorisés (ou non) par arrêté préfectoral de la préfète des Deux-Sèvres.